



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquence du port du masque chez les jeunes enfants

Question écrite n° 39085

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles sur le port du masque imposé aux jeunes enfants tout au long de leur journée en crèche ou dans le milieu scolaire. Le Collectif national des orthophonistes, thérapeutes du langage et de la communication s'inquiète vivement de cette décision et des conséquences qu'elle peut engendrer. En effet, ces professionnels de la petite enfance savent combien cette période est importante et sensible pour les apprentissages et en particulier celui de la lecture. Le processus habituel de la mise en place de la lecture est un processus neuronal très complexe qui sollicite en première intention l'aire visuelle et auditive du cortex. Le port du masque en continu risque d'entraîner un retard irréversible de cet apprentissage. D'autre part, des symptômes, graves et nombreux (maux de tête, saignement de nez, difficulté à respirer, dermatose, angoisse, phobies, trouble de l'attention, trouble du sommeil, trouble de l'alimentation...), ont été relatés par des parents, inquiets de ne pouvoir protéger leurs enfants, davantage. Aussi, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage pour la rentrée prochaine concernant l'obligation de port d'un masque pour les enfants de 6 à 11 ans.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39085

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4299

Question retirée le : 1er juin 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)